



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DÉCISION N° CNIGP/LR/STG 2010/02

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L. 642-17 à 21 et ses articles R. 642-33 et R. 642-34,

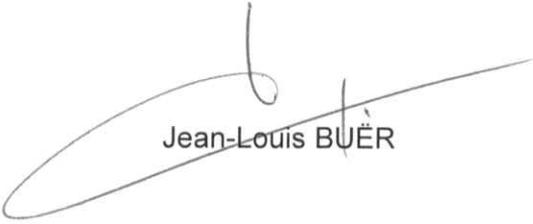
Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 2 juin 2010,

Décide :

L'Association Saveurs et Littoral d'Oc, est reconnue en qualité d'organisme de défense et de gestion pour le label rouge suivant :

LA 05/10 « Soupe de poisson – Petite pêche côtière »

Fait le, - 9 JUIL. 2010


Jean-Louis BUËR